



Vivre Ensemble à St Michel - St Mandé

(REGLEMENT INTERIEUR)

Tout en respectant les consciences et les cheminements personnels, notre établissement entend proposer explicitement les valeurs chrétiennes et travailler à ce qu'elles inspirent l'action de tous dans le cadre de la communauté éducative. (Projet éducatif)

Notre mission est d'aider chaque élève à devenir une personne libre et responsable, désireuse de mettre ses talents au service de ses semblables. (Projet établissement)

« Les règles de vie qui suivent visent à préciser le cadre dans lequel chacun pourra s'épanouir en toute sérénité. »

I. Saint Michel, un lieu de vie en communauté

1. Vivre ensemble

Vivre ensemble, c'est établir une relation de bienveillance entre tous les membres de la communauté éducative (élèves, professeurs, personnel, familles...). Ainsi, les échanges feront preuve de courtoisie mutuelle et d'un usage de langage correct. Cette nécessaire courtoisie s'applique autant dans l'établissement qu'à ses abords.

Vivre ensemble, c'est aussi favoriser un climat de confiance, de partenariat avec les familles, adhérant au règlement intérieur, aux projets éducatif et d'établissement.

2. Vivre dans sa classe

Bien vivre dans une classe, c'est préserver un lieu d'apprentissage où l'on se sent bien. Pour cela, nous insistons sur le respect des locaux, du matériel collectif et individuel et par voie de conséquence, du personnel d'entretien. Ce respect est également indispensable dans toutes les salles que nous sommes amenés à utiliser.

3. Vivre à l'extérieur de sa classe et dans l'établissement

Dans tous les lieux de vie, il est essentiel de respecter les équipements et la propreté.

Soyez attentifs à la chapelle, lieu de recueillement ouvert à chacun toute la journée.

Le chewing-gum est interdit.

Les couloirs, les escaliers et les toilettes doivent rester des lieux de passage et non de stationnement.

Toute altercation dans l'établissement, allant de la simple bousculade à l'acte de violence verbale, physique voire même morale, est proscrite.

Les fumeurs, conformément à la loi fumeront en dehors de l'établissement, et veilleront à s'éloigner suffisamment des accès pour ne pas déranger les autres.

4. Vivre au quotidien

L'Ecole est un lieu où l'on se doit d'être présent pour les apprentissages selon l'emploi du temps. Toute absence devra alors être justifiée et l'on aura soin de ne prévoir aucun rendez-vous personnel sur le temps scolaire.

Les départs anticipés en vacances ou retours retardés ne sont pas acceptés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la non réinscription de l'enfant à Saint Michel.

Saint Michel est un lieu de travail où chacun revêt une tenue vestimentaire correcte. Dans le cas contraire, il pourra être demandé à l'élève de retourner à son domicile pour se changer. Les parents en seront informés par téléphone. Le jogging est réservé exclusivement aux cours d'EPS.

Pour le bon fonctionnement de l'établissement et de la vie scolaire, la ponctualité est indispensable. Les élèves veilleront alors à entrer dans l'établissement avant la sonnerie pour être à l'heure en cours.

La carte de vie scolaire de l'élève est strictement personnelle et peut être demandée à tout moment de la journée.

De ce fait, tout élève, externe ou demi-pensionnaire, souhaitant déjeuner, entrer ou sortir de l'établissement devra la présenter.

Saint Michel est enfin un lieu d'échange et de socialisation. A ce titre, l'usage du portable, du MP3 et de tout autre appareil multimédia, est formellement interdit dans l'enceinte de l'établissement. En cas de nécessité, l'élève pourra demander l'autorisation de téléphoner à l'accueil ou auprès du Responsable Pédagogique et Educatif.

II. Saint Michel, un lieu pour vivre son apprentissage

1. Une atmosphère sereine en classe

La classe est, avant tout, un lieu d'apprentissage et de développement personnel par la connaissance. A ce titre, les cours ont lieu dans le calme et le respect mutuel de tous.

La classe doit être un lieu de confiance. Ainsi, les fraudes et tricheries compromettent gravement ce lien, freinent les apprentissages et sont donc interdites.

L'entraide et l'entente au sein de la classe sont des valeurs fondamentales de l'enseignement. Afin de renforcer cette cohésion, l'établissement encourage et accompagne la réalisation de projets collectifs et éducatifs organisés par les élèves.

2. Un travail harmonieux

Un rythme de travail régulier et organisé permet à l'élève de progresser dans son apprentissage. L'élève doit effectuer, correctement et dans les temps impartis, le travail qui lui est demandé.

En cas de difficultés scolaires, l'élève ne doit pas hésiter à en faire part aux délégués et au personnel éducatif. Un dialogue pourra être instauré entre l'élève, le professeur et la famille, afin de trouver des solutions éducatives telles que : le suivi régulier, le travail d'approfondissement, le tutorat ou un soutien scolaire particulier.

Des lieux comme la salle d'étude ou le CDI sont accessibles à l'élève. Ils permettent à celui-ci de travailler et d'enrichir ses connaissances.

III. Saint Michel, un lieu pour apprendre les limites

En cas de manquement à ces règles de vie, une sanction peut être mise en œuvre. Elle s'inscrit dans le cadre d'une démarche éducative et a pour objet de permettre à l'élève une prise de conscience, une réparation éventuelle et un changement de comportement.

Nous veillerons tout d'abord à permettre le dialogue et à nous donner les moyens d'une prise de recul suffisante : mot dans le carnet, entretien individuel et, en cas de besoin, rencontre avec la famille et/ou conseil de remédiation.

Cette démarche n'exclut pas le recours à la sanction, acte souvent indispensable pour réaffirmer le cadre en réponse à une transgression.

La sanction pourra être:

- le devoir supplémentaire.
- la retenue, la consigne, le travail d'intérêt général (T.I.G.), l'avertissement, appliqués en concertation et en accord avec le Responsable Pédagogique et Educatif.
- l'exclusion de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement qui pourra, le cas échéant, convoquer un conseil de discipline. (Voir annexe du Règlement intérieur)

Ces règles de vie, remises à tous, précisent les dispositions qui aideront la communauté scolaire à s'épanouir dans un climat de collaboration et d'attention aux autres. Il favorise des relations de confiance fondées sur l'apprentissage de la liberté et le sens de la responsabilité.

Date :

Signature de l'élève :

Signature des Parents :